

# Compte-rendu réunion du Conseil Municipal du 12 OCTOBRE 2021

Absent excusé : ROLLAND Y.

## **PROCES-VERBAL REUNION DU 27 JUILLET 2021**

Le conseil municipal approuve et signe le procès-verbal de la réunion du 27 juillet 2021.

### **ALIENATION CHEMIN RURAL**

Le cabinet PIGEON TOINON a établi un document d'arpentage, obligatoire, pour qu'un numéro de parcelle soit créé par les services du cadastre. La surface du chemin à aliéner est de 607 m<sup>2</sup>. Il est rappelé que M. VERDIER Pierre-Yves s'engage à rembourser la commune concernant tous les frais afférents à cette affaire. Il est rappelé que le prix de la vente de ce chemin a été fixé à 3.000 €. Prochaine étape : l'enquête publique.

### **SALLE ANIMATION : Pose panneaux photovoltaïques**

L'entreprise GEO CLIM a établi un devis d'un montant de 40.534 € HT, au lieu de la proposition du SIEL à 63.000 €. Le Conseil Municipal décide de retenir l'entreprise GEO CLIM, pour la pose de panneaux photovoltaïques, sur tout un pan de la toiture de la salle d'animation, en revente totale. Un autre devis a été demandé à l'entreprise GEO CLIM pour déposer et reposer les panneaux photovoltaïques actuels, sur un autre pan de la toiture, pour un montant de 1.644 € HT.

### **SALLE ANIMATION : Demande de subvention Actee Peuplier**

Le SIEL propose de participer au programme ACTEE, ce qui permettrait à la commune de disposer d'une aide financière à la Maîtrise d'œuvre à condition que ces dépenses soient réalisées entre le 01/01/2022 et le 31/12/2023 sur des bâtiments à vocation culturelle. M. le Maire propose au Conseil Municipal de déposer une demande de subvention concernant la rénovation de la salle d'animation. Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte cette proposition.

### **SALLE ANIMATION : Avenant marché maîtrise d'œuvre**

Présentation de l'avenant suite à un réajustement des honoraires de maîtrise d'œuvre suite au dossier de consultation des entreprises et modification du taux de rémunération. Rappel du coût prévisionnel des travaux pour un montant de 443.000 € HT, baisse du taux de rémunération à 10 % au lieu de 10.30 % initialement prévu. Montant initial du marché de maîtrise d'œuvre : 30.900 € HT – Montant de l'avenant : 13.400 € HT, soit un montant total du marché : 44.300 € HT. Le Conseil Municipal accepte l'avenant du marché de Maîtrise d'œuvre.

### **SIEL : participation extension réseau**

Une antenne Free va être installée sur la commune de Valeille, au lieu-dit Grande Varenne. Des travaux d'extension du réseau électrique doivent être réalisés. Le SIEL peut faire réaliser les travaux pour un montant restant à la charge de la commune de 26.076 €. Le Conseil Municipal accepte la proposition du SIEL.

### **REMBOURSEMENT PARTICIPATION EXTENSION RESEAU**

Dans l'arrêté de non opposition à une demande de déclaration préalable, concernant la pose d'une antenne radio téléphonie par la société FREE, il est précisé que le montant de la participation pour l'extension du réseau électrique sera remboursé par la société Free à la commune de Valeille, pour un montant de 26.076 €. Le Conseil Municipal, à l'unanimité accepte ce remboursement par la société FREE.

### **VIREMENT DE CREDITS**

Au budget primitif, le Conseil Municipal n'avait pas prévu la participation à verser au SIEL, concernant l'extension du réseau électrique pour la pose d'une antenne en radio téléphonie, pour un montant de 26.076 €. Il convient donc de régulariser et de prévoir en dépense d'investissement

la somme de 26.076 € et en recette d'investissement, la somme de 26.076 €. Le Conseil Municipal accepte ce virement de crédits.

### **ETUDE DIAGNOSTIQUE ASSAINISSEMENT : Choix du bureau d'études**

Le seul cabinet d'étude à avoir répondu à l'appel d'offre est REALITES ENVIRONNEMENT, pour un montant de 33.165 € HT, contre un montant prévu de 25.000 € HT. Une négociation a été demandée pour une réduction du montant et réponse à des questions. L'étude sera réalisée à l'automne, pendant la période de pluie, afin de connaître les eaux pluviales qui se rejettent dans le réseau eaux usées. Cette étude est subventionnée par le Département à 30 % et par l'Agence de l'Eau, à 50 %. Philippe DEROSIER demande si cette étude est obligatoire, avant de faire les travaux de la station d'épuration. Réponse : si la commune veut avoir des subventions, pour les travaux à la station d'épuration, il est nécessaire de faire une étude au préalable. Le Conseil Municipal retient le cabinet d'étude REALITES ENVIRONNEMENT et demande à ce que la délibération soit prise après le 15 octobre en modifiant le montant si négociation.

### **RAPPORT DE L'EAU**

Présentation du rapport annuel de l'eau 2020, par Philippe DEROSIER. Le service dessert 79.345 habitants répartis sur 75 communes dont 29 dans la Loire et 46 dans le Rhône. Augmentation du nombre d'abonnements de 1.35 %. La consommation moyenne par abonné est de 91 m<sup>3</sup> par an. Volume totale exportée : 403.770 m<sup>3</sup>. Le prix de l'eau pour 120 m<sup>3</sup> est de 405,98 € au 01/01/2021, soit une augmentation de 1,82 %, par rapport à 2020. La qualité de l'eau est conforme à 100 % au niveau des contrôles bactériologique et 99,4 % au niveau des contrôles physico-chimique. Ce rapport est mis à la disposition du public.

### **CCFE : rapport d'activité 2020**

Présentation du rapport activité 2020 de la CCFE, qui est à approuver. Ce rapport est à disposition des élus et des administrés sur le site de Forez-Est : [www.forez-est.fr](http://www.forez-est.fr)  
Le Conseil Municipal vote à l'unanimité ce rapport d'activité.

### **QUESTIONS DIVERSES**

#### **• Panneaux photovoltaïques école :**

Les panneaux photovoltaïques à l'école sont posés. Les panneaux en auto-consommation fonctionnent. Le dossier est en train de se finaliser pour la revente totale de l'énergie produite par les panneaux. Bruno POYET demande si les problèmes de fuite à l'école, après la pose des panneaux sont résolus. M. le Maire explique, que l'entreprise est venue vérifier et des tuiles ont été remises en place, ce qui semblerait avoir résolu le problème.

#### **• Défibrillateur :**

La CCFE doit acheter des défibrillateurs et propose de mutualiser cet achat, avec les communes de la CCFE. Les communes ont l'obligation d'avoir des défibrillateurs dans les établissements de catégorie 5. Actuellement, la commune possède un défibrillateur sur le mur de la salle d'animation. Proposition au Conseil Municipal pour en mettre un autre vers la mairie ou l'école. Différentes propositions : soit achat, avec récupération de la TVA, soit location, ce qui permet le changement tous les cinq ans. Le Conseil Municipal décide de réfléchir et de prendre une décision ultérieurement.

#### **• Dossier yourte :**

Une personne habitante de Valeille voudrait acheter un terrain de 4.000 m<sup>2</sup> à la Côte, pour installer sur ce terrain non constructible, une yourte. Pour créer une yourte, il faut modifier le PLU, par la création d'un STECAL. Le Conseil Municipal décide d'attendre la réponse de la Sous-Préfecture, concernant le PLU et ensuite, ce sujet sera remis à l'ordre du jour. Bruno POYET demande si les frais du cabinet d'étude seraient pris en charge par la personne concernée. Lors de l'échange, cette

personne serait prête à participer, mais comme on n'a pas de notion de prix, pour une modification partielle du PLU, il est difficile de se prononcer.

- **Entretien des haies** :

Lecture d'un mail de M. CHENEVIER Gabriel, suite au mail envoyé à tous les habitants de Valeille, concernant l'entretien des haies, chez les particuliers. Il reproche à la commune de ne plus s'occuper du Tatier, puisque la famille BARONNIER passe le giro broyeur dans le chemin du Tatier. Une réponse sera faite par mail à M. CHENEVIER Gabriel.

- **Problèmes divers** :

Plusieurs personnes de Valeille se plaignent que le taillage des bordures des voiries n'est pas réalisé. Il a été rappelé à l'employé communal, que la commune n'effectuerait plus le taillage des haies ainsi que le dessus des haies, que c'est à chaque propriétaire d'effectuer l'entretien de ces haies. Il est rappelé aussi, que le cimetière n'est plus désherbé et qu'il est demandé à l'employé communal de tondre le cimetière, mais de ne plus ratisser comme il le faisait les autres années.

- **MJC ULV** :

Remerciement de la MJC ULV pour la subvention versée en 2021.

- **Salle d'animation** :

Les travaux devaient commencer par l'agrandissement de la salle, mais l'étude de sol n'était pas réalisée. Les travaux sont donc réalisés à l'intérieur de la salle, tout en sachant, qu'une location est prévue le 18 décembre, ainsi que le repas de Noël pour les enfants de l'école de Valeille, le 17 décembre. Les travaux d'agrandissement, de toiture ainsi que de pose des panneaux photovoltaïques reprendront en début d'année 2022. L'architecte demande de choisir le carrelage, pour la salle, pour la cuisine. Il est précisé que la faïence dans les toilettes sera blanche et qu'il est possible de mettre des carreaux de couleur.

- **Prochaine réunion du Conseil Municipal** :

La prochaine réunion du conseil municipal sera fixée en fonction de la réponse de la Sous-Préfecture, concernant le PLU.